

*Hugo Sigouin-Plasse, Avocat  
Conseiller juridique  
Affaires réglementaires et réclamations  
Ligne directe : (514) 598-3767  
Télécopieur : (514) 598-3839  
Courriel : [hsigouin-plasse@gazmetro.com](mailto:hsigouin-plasse@gazmetro.com)*

**PAR COURRIEL**

Montréal, le 2 décembre 2011

M<sup>e</sup> Véronique Dubois  
Secrétaire  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
800, Place Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Révision du calendrier relatif aux rapports mensuels sur le  
prix du service de fourniture  
Notre dossier : 312-00514**

---

Chère consœur,

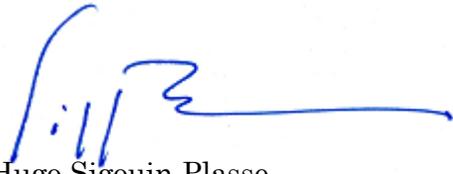
La présente fait suite à votre lettre du 14 septembre 2011 faisant état de l'acceptation par la Régie de la révision du calendrier relatif aux rapports mensuels sur le prix du service de fourniture.

Nous vous transmettons conséquemment le calendrier ainsi révisé en portant à votre attention les éléments suivants :

- Le délai de deux jours ouvrables entre la date de dépôt du rapport à la Régie et la réponse requise de la Régie est respecté dans tous les cas, sauf à une exception, soit le 27 décembre 2012. Cette situation s'explique par le fait que TCLP, conformément aux dispositions tarifaires applicables, ne rend disponibles les taux relatifs au gaz de compression qu'à 17h00 le ou avant le 25 de chaque mois. Ainsi, dans le cas de décembre, puisque les 25 et 26 correspondent à des jours fériés, Gaz Métro ne pourra communiquer son rapport à la Régie que le premier jour ouvrable suivant, soit le 27 décembre 2012. Par ailleurs, puisque le 28 décembre 2012 sera le dernier jour ouvrable pour Gaz Métro avant la date limite du 3 janvier 2013, Gaz Métro invite la Régie à lui communiquer sa décision à cette date.

- Gaz Métro a précisé l'heure associée à la réponse requise de la Régie (15h) ainsi que celle relative à la « limite ultime » (12h). Cette dernière précision découle de l'implantation de SAP2B et permettra à Gaz Métro de disposer d'un délai suffisant pour enclencher le processus de facturation suivant l'approbation des prix par la Régie.
- Conformément à la demande de la Régie, Gaz Métro verra à lui communiquer, au début de janvier 2012, une nouvelle version du document intitulé « document explicatif sur le tarif de fourniture et de gaz de compression » en mode « suivi de modifications ».

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.



Hugo Sigouin-Plasse

HSP/mb

p.j.